

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 12 octobre 2021

-----15-----15-----10-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 12 octobre -----  
-----

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

06/10/2021

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

06/10/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN  
Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE  
Eric, M. LABEYRIE Nicolas, Mme PLOQUIN Cécile, Mme CARRERE  
Amandine.

Excusés : Mme BOUZIGON Muriel, M. CHARLES Eric, Mme MONDIN-  
SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre, Mme PLOQUIN Cécile.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien .

**Objet de la Délibération**

**Recrutement temporaire sur un emploi non permanent**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en application du I 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 13/10/2021 au 12/10/2022 dans les conditions suivantes :

<b>NATURE DES FONCTIONS</b>	<b>GRADE correspondant aux fonctions décrites</b>	<b>Échelon de REMUNERATION</b>
Surveillance des enfants à l'école et ménage bâtiments communaux	Adjoint technique territorial 15h	1 <sup>er</sup> échelon

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel

Fait à MONTREAL le 12 octobre 2021

Le Maire,